

Capa CFP lundi 24/03/2025

Mesdames et Messieurs les membres de la commission,

Le SNALC souhaite attirer votre attention sur plusieurs points cruciaux concernant l'attribution des congés de formation professionnelle (CFP) et la situation générale de la formation continue dans notre académie.

Tout d'abord, nous tenons à souligner l'importance du CFP comme outil essentiel pour l'évolution professionnelle de nos collègues. Cependant, nous constatons avec une vive inquiétude que l'accès à ce dispositif est sévèrement limité par les contraintes budgétaires. Cette pénurie de crédits entraîne des délais d'attente absolument déraisonnables pour l'obtention d'un congé de formation et il n'est pas rare que le projet initial d'un enseignant devienne obsolète au moment où il l'obtient enfin, ce qui est proprement absurde. Le SNALC demande donc une augmentation significative et urgente des crédits alloués à la formation des enseignants pour répondre à leurs besoins réels et permettre une mise en œuvre rapide des projets de formation.

Par ailleurs, nous dénonçons le barème "en cloche" actuellement en vigueur, qui de facto interdit l'accès au congé de formation aux enseignants de plus de 50 ans environ. Cette situation est particulièrement injuste dans le contexte d'allongement des carrières que nous connaissons. Le SNALC demande une révision de ce barème pour garantir un accès équitable à la formation tout au long de la carrière.

Nous déplorons également le manque criant de formations disciplinaires proposées dans le Plan Académique de Formation (PAF). Les enseignants ont besoin de formations de qualité pour actualiser leurs connaissances et améliorer leurs pratiques pédagogiques. Or, le PAF actuel privilégie trop souvent l'adaptation aux injonctions institutionnelles au détriment de l'enrichissement intellectuel et professionnel des enseignants.

De plus, le SNALC s'inquiète de la suppression de plusieurs journées de formation initialement prévues et planifiées cette année. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les formations à distance (FOAD) semblent être privilégiées pour des raisons économiques. Nous rappelons que ces formations ne sauraient remplacer intégralement les formations en présentiel, essentielles pour les échanges entre pairs et l'appropriation des contenus.

Nous demandons une plus grande transparence dans le processus d'attribution des CFP et une meilleure prise en compte des projets individuels de formation. En complément de ces points, le SNALC souhaite adresser une question importante aux services du rectorat concernant le Compte Personnel de Formation (CPF) :

Pouvez-vous nous fournir des informations précises sur la mobilisation du Compte Personnel de Formation par les agents de notre académie ? Plus spécifiquement :

- Combien d'agents de l'académie ont sollicité la mobilisation de leur CPF l'an passé et cette année ?
- Parmi ces demandes, combien ont effectivement pu être concrétisées ?
- Combien d'agents ont obtenu une autorisation pour suivre une formation payante grâce à leur CPF ?

En 2021-2022, seulement 647 enseignants titulaires ont bénéficié de formations financées par le CPF sur environ 1,2 million d'agents, ce qui souligne une utilisation très limitée de ce dispositif.

Ces statistiques nous semblent essentielles pour évaluer l'efficacité et l'accessibilité réelle de ce dispositif au sein de notre académie. Elles nous permettront également de mieux comprendre les éventuels obstacles rencontrés par nos collègues dans l'utilisation de leur CPF et d'identifier les axes d'amélioration possibles.

Le SNALC considère que le CPF est un outil important pour le développement professionnel des agents, complémentaire au CFP. Il est donc crucial de s'assurer que ce dispositif est pleinement opérationnel et que les agents sont correctement informés et accompagnés dans son utilisation.

Nous vous remercions par avance pour ces éclaircissements qui contribueront à enrichir notre réflexion collective sur la formation continue au sein de l'académie d'Aix-Marseille.

Le SNALC appelle à une refonte ambitieuse de la politique de formation continue dans notre académie, afin de garantir à tous les personnels un accès équitable à des formations de qualité, en adéquation avec leurs besoins et leurs aspirations professionnelles.